



EB-2007-0647
EB-2007-0649
EB-2007-0650
EB-2007-0651
EB-2007-0652

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE

Great Lakes Power Limited – Requête de transfert de système de transport

**Great Lakes Power Limited – Requête de transfert
d'ordonnance sur les tarifs de transport**

**Great Lakes Power Limited – Requête de transfert
d'ordonnance d'autorisation de construire**

**Great Lakes Power Limited – Requête de modification
de permis de transport d'électricité**

**Great Lakes Power Transmission Inc., au nom de Great Lakes Power
Transmission LP – Requête de permis de transport d'électricité**

Great Lakes Power Limited (ci-après, « GLPL ») et Great Lakes Power Transmission Inc. (ci-après, « GLPT »), au nom de Great Lakes Power Transmission LP (ci-après, « GLPTLP ») (collectivement, les « Requérants »), ont déposé des requêtes auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») datées du 4 juin 2007 aux termes des articles 18, 60, et 74 ainsi que du paragraphe 86 (1) de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, c. 15, Annexe B.

GLPL demande à la Commission l'autorisation de transférer son système de transport à GLPTLP. La société GLPL indique qu'elle demeurera l'exploitant du système de transport, mais qu'elle n'en sera plus le propriétaire. GLPL a déposé une requête de modification de son permis de transport d'électricité (ET-2002-0247) afin de ne plus

être considéré le propriétaire du système de transport. GLPT, au nom de GLPTLP, a déposé une demande de permis de transport d'électricité indiquant que GLPTLP est le propriétaire du système de transport.

GLPL demande également l'autorisation de la Commission de transférer à GLPTLP l'ordonnance sur les tarifs de transport datée du 8 décembre 2005 ainsi que l'ordonnance d'autorisation de construire (RP-2003-0120/EB-2003-0162). Si le transfert à GLPTLP est approuvé, les Requérants ne demandent aucune modification à l'ordonnance tarifaire actuelle ou à l'autorisation de construire. Ces requêtes ne doivent pas être interprétées comme une occasion pour les participants de revenir sur les arguments présentés dans les instances précédentes.

La Commission a assigné à ces requêtes les numéros de dossier suivants :

- vente du système de transport – EB-2007-0647;
- nouveau permis de transport – EB-2007-0649;
- transfert de l'ordonnance tarifaire existante datée du 8 décembre 2005 – EB-2007-0650;
- modification du permis de transport (ET-2002-0247) – EB-2007-0651;
- transfert de l'ordonnance d'autorisation de construire existante (RP-2003-0120/EB-2003-0162) – EB-2007-0652.

Comment consulter les documents présentés par les Requérants

Des exemplaires des requêtes et des documents déposés avant l'audience à titre de pièces justificatives seront disponibles pour consultation publique dans les bureaux de la Commission et les bureaux des Requérants aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer à cette audience

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Votre lettre doit inclure toute demande de présentation orale que vous désirez faire devant la Commission et parvenir à la Commission au plus tard 30 jours suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard 30 jours suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre et parvenir à la Commission au plus tard 10 jours suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard 10 jours suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès des Requérants ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention aux Requérants.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer à cette instance en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez citer le ou les numéros de dossier de la Commission. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : Boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le ou les numéros de référence du dossier de requête dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention aux Requêteurs à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de :
M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérants

Great Lakes Power Limited
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6J6
À l'attention de :
M. Tim Lavoie
tlavoie@glp.ca
Tél. : 705 941-5697
Télec. : 705 941-5600

Great Lakes Power Transmission Inc.,
au nom de Great Lakes Power
Transmission LP
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6J6
À l'attention de :
M. Tim Lavoie
tlavoie@glp.ca
Tél. : 705 941-5697
Télec. : 705 941-5600

Conseiller juridique des Requérants

Ogilvy Renault LLP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
Bureau 3800
200, rue Bay, C.P. 84
Toronto (Ontario) M5J 2Z4
À l'attention de :
M. Charles Keizer
ckeizer@ogilvyrenault.com
Tél. : 416 216-2342
Télec. : 416 219-3930

Et à l'attention de :
M^{me} Jennifer Tuer
jtuer@ogilvyrenault.com
Tél. : 416 216-3993
Télec. : 416 219-3930

Fait à Toronto le 28 juin 2007.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint de la Commission